



## **Rendez-Nous le Silence en Trégor**

### **vous informe**

Résumé de la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Lannion Côte de Granit Rose jeudi 11 décembre 2025 en mairie de Lannion.

Ce résumé de Rnlst fait référence aux numéros de pages de la présentation sous powerpoint projetée en réunion, disponible via le lien: : [https://www.rendeznouslesilence.org/\\_files/ugd/2ece74\\_b553e71f322f465f88e4c8d357087f3f.pdf](https://www.rendeznouslesilence.org/_files/ugd/2ece74_b553e71f322f465f88e4c8d357087f3f.pdf)

Présents : le secrétaire général de la sous-préfecture Mathieu Lescop, Maire de Lannion Paul le Bihan, directeur de l'aérodrome David le Floch, gérant de 7è ciel Patrice Boudry, DGAC, Marie-Annick GUILLOU Conseillère départementale des Côtes-d'Armor canton de Lannion, Présidente de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLVC Lannion Trégor) Yveline Lechenne, Rendez nous le silence en Trégor Gilles Loyer, vice-président du conseil départemental André Coënt, trois secrétaires d'aéroclubs Lannion.

Accueil en mairie de Lannion par le secrétaire général de la sous-préfecture Mathieu Lescop, président de la réunion.

Après l'introduction du représentant de la sous-préfecture, Paul le Bihan revient sur la motion signée en 4 mairies lors des conseils municipaux. Il précise l'objectif poursuivi, à savoir, la prise en main par les législateurs, sénateurs et députés, du sujet des pollutions liées à l'aéronautique. RNLST rappelle que la signature des motions est un indicateur significatif de l'ampleur du mécontentement des citoyens.

André Coënt aussi vice-président du syndicat mixte de l'aérodrome annonce que le 31 décembre 2026 le syndicat mixte sera dissous et ses responsabilités transférées à Lannion Trégor Communauté.

David le Floch, responsable de l'aérodrome, présente à la commission le bilan de l'année 2025 avec comme base la projection des diapositives de la présentation sous format power point (PPT) fourni par la sous préfecture.

Aperçu des échanges et remarques de RNLST :

page 3 : Le nombre de mouvements (un mouvement est un décollage ou un atterrissage) sur l'aérodrome est en augmentation (+2,6%). Toutefois les chiffres présentés sont minorés car le décompte est arrêté à mi-novembre. David le Floch prévoit 500 mouvements de plus ce qui correspondrait à +4.4%.

pages 5 et 6 : les vols parachutes baissent de 4%. Cette activité étant météo dépendante la variation est peu significative. Les vols commerciaux baissent sensiblement (30%), David le Floch prévoit des mouvements durant la période des fêtes.

En tenant compte des baisses sur les mouvements commerciaux et ceux liés au parachutisme, les chiffres actuels correspondent à une augmentation de 339 mouvements. RNLST questionne la nature de ces mouvements supplémentaires, David le Floch répond : vols de loisirs, écolages (école de pilotage), militaires. Pas de détails précis.

page 7 : les heures de vols des drones présentées correspondent à des vols dans l'enceinte de l'aérodrome. Il y a eu 51 heures de vols de drones sur les 5 premiers mois de l'année. Depuis juin, plus aucun vol car l'entreprise Référence Drone ne décolle plus de l'aérodrome mais d'un autre terrain, propriété de LTC. André Coënt déclare que l'entreprise allait être contrainte par LTC à revenir sur l'aérodrome. RNLST remarque que LTC est donc en mesure de contraindre une entreprise.

page 8 : RNLST demande des explications de l'intitulé « gestion des vols de drones dans la RMZ CTDO 2025 ». Une RMZ (Radio Mandatory Zone) est une zone où l'utilisation de la radio est obligatoire. Ce qui est comptabilisé ici est la gestion de dossiers de vol de drone dans la RMZ laquelle s'étend sur et autour de l'aérodrome. 35 dossiers sur l'année.

page 9 : RNLST note que si le nombre de vols de drones est peu impressionnant, leur suivi administratif l'est !

page 10 : La carte montre 4 zones réglementées temporaires (ZRT). Une ZRT au niveau de l'aérodrome, deux ZRT en mer superposées avec des altitudes maximales autorisées différentes et enfin une zone qui relie la ZRT de l'aérodrome à celles en mer. Cette ZRT couloir a une altitude maximale autorisée de 800 pieds soit 243 mètres. RNLST demande quelle est l'altitude minimale. La réponse n'est pas apportée. Autrement dit, réglementairement, il n'y a pas d'altitude minimale de survol pour les drones, d'une habitation par exemple. Les altitudes minimales ne sont définies que pour répondre à des contraintes de sécurité, par exemple, un atterrissage d'urgence.

RNLST demande si ces nouvelles activités drones entraînent une révision du plan d'exposition au bruit (PEB). Le représentant de la DGAC ( direction générale de l'aviation civile) répond : « Ce ne sera pas le cas, car les drones ne sont pas pris en compte par le PEB ».

Pour poursuivre sur le PEB, RNLST fait remarquer que le PEB actuel, officialisé en 2006, est obsolète et que l'obsolescence de ce document fourni lors de ventes immobilières peut être utilisé pour remettre en cause un prix de vente d'un bien.

RNLST rappelle la présence du Leclerc au bout de la piste et le potentiel danger que constitue le décollage d'aéronefs monomoteurs juste au-dessus de cette zone commerciale fortement fréquentée.

Le représentant de la DGAC répond que ces problématiques sont adressées par un autre document le Plan de Sécurité Aéroportuaire (PSA) qui réglemente, entre autres, la hauteur des bâtiments. RNLST réplique que notre inquiétude est plutôt liée à un accident au décollage. Il est répondu statistiques... RNLST remarque que les accidents d'avions, ça existe. Réponse de la DGAC : "le risque zéro n'existe pas".

page 11 : Se rappeler ici les articles de presse parus en mars 2025 lors de la visite à Lannion du président de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard. A propos de l'aérodrome, l'édile n'a pas affiché un optimisme débordant au sujet du Centre Technologique Drone Ouest en pointant la concurrence avec Grenoble et Toulouse..

page 13 : 4 entreprises sont hébergées sur l'aérodrome de Lannion, mais aujourd'hui aucune ne fait voler de drones à partir de l'aérodrome.

page 4 : Rnlst est soulagée de lire que les candidatures pas sérieuses sont écartées ! David Le Floch indique que les études SORA prennent plusieurs mois. C'est pendant ces études que peuvent être définies des altitudes minimales.

pages 15 à 19 : Longue discussion sur les signalements. Malgré le petit nombre de signalements (24 pour 12 personnes), David Le Floch admet ne pas avoir les moyens de respecter la charte de l'aérodrome et de répondre à tous les signalements. RNLST souligne le dysfonctionnement du protocole en vigueur, fondé sur une méprise. Pour l'aérodrome, il s'agit de signaler des manquements à la réglementation de l'aviation civile. Pour les personnes témoignant, il s'agit de faire remonter des signalements de pollutions sonores et de l'air, voir d'autres impacts liés à l'aérodrome. Enfin, pour les élus, il s'agit d'un outil de mesure du mécontentement. Cela ne fonctionne donc pour personne. Les objectifs de l'outil doivent être clarifiés et la méthodologie revue.

En réponse aux problèmes de pollutions sonores et de l'air, le représentant de la sous-préfecture suggère de filmer les drones et d'effectuer des signalements ou alors d'ester en justice !

page 21 et 22 : Marie Annick Guillou questionne sur l'origine des subventions du financement de l' « accréditation air carbon ».

page 23 : David le Floch annonce qu'il n'y a pas d'avion électrique à Lannion. Avec cette borne, l'avion électrique de Morlaix pourrait venir à Lannion, recharger et repartir. Heureusement que c'est TotalEnergies qui paye l'installation ou presque. Nota Bene: un moteur électrique ne modifie pas le bruit des hélices.

Lors des questions diverses, RNLST demande le renouvellement de la CCE. La sous-préfecture en accepte le principe mais étant donné l'imminence des

élections municipales, ce renouvellement ne pourra intervenir avant lesdites élections.

RNLST demande à la DGAC si elle subventionne toujours les dispositifs de réduction sonores pour les aéronefs. "C'est toujours le cas sauf en cette période de restrictions budgétaires... "

Morceaux choisis par RNLST :

"la réglementation est vraiment un frein » : David le Floch

"le risque zéro n'existe pas » la DGAC

"L'aérodrome est un sanctuaire » David Le Floch

Amicalement

***L'équipe Rendez-Nous Le Silence en Trégor***

**[www.rendeznouslesilence.org](http://www.rendeznouslesilence.org)**

---

Adhérez à notre association **ici**

Témoignez sur notre site **ici**